

Communiqué de presse, jeudi 7 mai 2020

COVID-19 – MESURES DE DECONFINEMENT – REOUVERTURE DES ECOLES ET REPRISSE DU PERISCO

## Réouverture des écoles et reprises des activités périscolaires : la sécurité avant tout

Conformément aux préconisations gouvernementales, l'Education Nationale en lien avec la Ville de Bellerive-sur-Allier a défini un plan de réouverture des écoles. La sécurité des enfants, de leur famille et du personnel qui travaille dans les écoles a défini les conditions de réouverture des écoles à Bellerive.

**Le retour des élèves s'effectuera sans obligation et sur le principe du volontariat dans le cadre d'un strict protocole sanitaire.**

### Une rentrée progressive dès le 12 mai 2020

La journée du 11 mai sera consacrée, tant pour le personnel enseignant que pour les équipes éducatives de la Ville à l'organisation de la reprise. La rentrée se fera mardi 12 mai (tous les enfants ne pouvant pas être accueillis en même temps au regard des règles sanitaires).

Les directrices d'école contactent toutes les familles pour évaluer le nombre d'enfants et le nombre de familles volontaires pour cette reprise.

### Calendrier de rentrée des élèves

**Mardi 12 mai au matin pour les GS, CP et CM2**, en effectif réduit et selon les modalités établies par les services de l'Education Nationale. Chaque enseignant prendra l'attache des familles pour les informer directement de la répartition.

**Mardi 12 mai au matin pour les enfants des personnels soignants** : le dispositif établi pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise\* est maintenu **pour les enfants des autres niveaux scolarisés à Bellerive.**

\*tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés, établissements médico-sociaux de Ville, les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS), des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise, policiers, agents municipaux, enseignants.

**A partir du 25 mai au matin** : rentrée effective pour tous les niveaux de la maternelle à l'élémentaire, toujours en effectif réduit et selon les modalités établies par les services de l'Education nationale. Chaque enseignant prendra l'attache des familles pour les informer directement de la répartition.

Communiqué de presse, jeudi 7 mai 2020

COVID-19 – MESURES DE DECONFINEMENT – REOUVERTURE DES ECOLES ET REPRIS DU PERISCO

## Restauration scolaire

Du 12 au 25 mai, les enfants inscrits à la restauration scolaire déjeuneront dans leur salle de classe sous forme de repas froids fournis par les parents. Une organisation est actuellement en cours de réflexion pour une réouverture à partir du 25 mai.

## Accueil périscolaire avant et après la classe

**L'accueil périscolaire sera rétabli dès le 12 mai, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Afin de respecter le protocole de déconfinement, seuls les enfants présents à l'école seront accueillis. Des mesures sanitaires strictes, identiques à celles définies durant le temps scolaire seront établies.**

**Le port du masque sera obligatoire pour tous les encadrants et les enfants élémentaires (si nécessaire).**

**Pour les maternelles :** les enfants seront accueillis dans chaque école à partir de 7h30, et le soir de 16h30 à 18h.

**Pour les élémentaires :** les enfants seront accueillis au Pôle enfance Pierre Corniou à partir de 7h30, et le soir de 16h15 à 18h30 (avec départs échelonnés à 16h45 ou 17h15 ou 18h15)

## Accueil périscolaire le mercredi

L'accueil du mercredi situé au Pôle enfance Pierre-Corniou sera rétabli le 13 mai. Afin de respecter le protocole sanitaire de déconfinement, les places seront limitées et réservées prioritairement aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise. Les enfants seront accueillis de 7h30 à 17h30 (avec possibilité d'un accueil soit le matin, soit l'après-midi ou sur la journée (avec repas fourni par les parents). Sur inscription obligatoire auprès du service éducation-enfance-jeunesse au 04 70 58 87 00.

A noter : A compter du 12 mai, le dispositif de l'accueil des enfants du personnel indispensable à la gestion du samedi et du dimanche n'auront plus lieu.

## Des mesures sanitaires et des règles d'accueil

Avant la réouverture des écoles, toutes les classes et lieux de vie écoles ont continué à être entretenus, nettoyés et désinfectés par les agents municipaux.

Le règle de distanciation sociale dont le principe est le respect des distances minimales (un mètre au moins) sera adoptée dans toutes les écoles (salle de classes, couloir, escalier, réfectoire...), avec notamment un aménagement spécifique des salles de classes. En fonction de la taille ou de l'aménagement des locaux, un seuil maximum d'enfants accueillis sera établi par classe, avec un maximum de 15 enfants par classe (ratio minimum de 1 enfant pour 4 mètres carrés dans chaque classe).

**Communiqué de presse, jeudi 7 mai 2020**

**COVID-19 – MESURES DE DECONFINEMENT – REOUVERTURE DES ECOLES ET REPRIS DU PERISCO**

Les enseignants et le personnel éducatif seront formés aux gestes barrières et aux règles de distanciation sociale, lavage des mains, ainsi que les enfants le jour de leur rentrée. Le port du masque sera obligatoire pour le personnel et les enseignants ; il pourra être imposé pour les élèves des écoles élémentaires dans les espaces communs. Pour ces derniers, un masque leur sera remis par les enseignants le jour de la rentrée.

### **Entrée et sortie dans les écoles**

Des dispositions seront mises en place pour les entrées et sorties des élèves, et ce, pour éviter les regroupements des parents devant le portail. Lorsque que les lieux le permettent, différentes entrées seront matérialisées avec des horaires d'arrivée et de sortie décalés en fonction des classes. L'accueil des plus petits sera organisé de façon à ce qu'il n'y ait pas d'attroupements de parents à l'entrée de l'établissement scolaire. Afin de ne pas multiplier les cas contacts, les parents ne seront pas autorisés à pénétrer dans les établissements scolaires, même en maternelle. Une fois le portail fermé, aucun enfant ne pourra accéder à l'école. Les agents de la Police municipale assureront une présence régulière pour veiller au bon respect des règles. Le respect des mesures barrières sanitaires impose la discipline de chacun.

### **Le rôle des parents**

Les parents devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée au départ et retour à la maison. Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents sont invités à prendre la température de leur enfant quotidiennement, avant le départ pour l'école. En cas de température (+ de 37.8°) ou de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. En cas de suspicion par l'enseignant durant le temps scolaire, les parents devront se rendre disponibles au plus vite pour venir récupérer l'enfant.

*Toutes ces modalités nouvellement mises en places seront susceptibles d'être modifiées selon l'évolution de la situation et les directives nationales.*



*Le 7 mai 2020 – en Mairie de Bellerive*

Formation des enseignants et personnel aux gestes barrières et règles sanitaires avec Angélique Troscinski,, responsable du service Hygiène de l'hôpital Jacques Lacarin à Vichy.